

## CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

- SOCIETE -  
OUVERTURE FERMETURE TRANSFERT D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

**Un établissement secondaire est un établissement qui relève d'un autre ressort de Greffe que le siège**

**Formulaires** : 1 formulaire M2 ([document à télécharger](#))  
1 formulaire JQPA si  
activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : [www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

**Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :**

### I. OUVERTURE

- 2 extraits KBIS originaux de moins de 3 mois du siège
- Activités réglementées : licence, autorisations spécifiques...selon le cas
- Activités réglementées par la Loi Raffarin :  
copie du ou des diplômes ou certificats de travail dans l'activité (3 ans) pour laquelle est demandée l'inscription) ou copie des fiches de paie sur 3 années ou copie du contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail dans l'activité exercée (3 ans) ou copie des fiches de paie sur 3 années
  - mandat ou pouvoir si nécessaire



**Pour les activités du bâtiment, vous êtes tenu de souscrire une assurance décennale**

Pièces à fournir pour le fonds et droits à verser pour la Chambre de Métiers et pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- Si création : néant
    - ✓ Droits : (1) et (2) + (5)
  - Si reprise d'un fonds de commerce par achat ou donation ou apport : copie de l'acte de vente ou donation ou apport enregistré et copie de la publication dans un journal d'annonces légales ou texte de l'annonce et date de parution dans le journal
    - ✓ Droits : (1) et (3) + (5)
  - Si location gérance : copie du contrat de location gérance et copie de la publication dans un journal d'annonces légales ou texte de l'annonce et date de parution dans le journal
    - ✓ Droits : (1) et (4) + (5)
- 1) Si 1<sup>er</sup> établissement avec siège hors Alsace : 132,00 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers.  
Autre cas :  
66,00 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers (si activité artisanale)
- 2) 73,21 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance

3) **76,03 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance**

4) **76,03 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance**

5) **Frais de notification inter-greffe : 35,21 € par chèque distinct (à fournir uniquement pour l'ouverture du 1<sup>er</sup> établissement secondaire) à l'ordre du Greffe du Tribunal concerné (celui du siège)**

## **II. FERMETURE**

- Retourner la carte d'identification originale de la Chambre de Métiers d'Alsace ou une déclaration de perte (voir annexe)
  - mandat ou pouvoir si nécessaire

### **Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :**

- S'il ne s'agit pas du dernier établissement dans le ressort de Greffe : **65,04 €** par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance
- S'il s'agit du dernier établissement dans le ressort de Greffe : **11,27 €** par chèque à l'ordre du greffe de ce ressort + **35,21 €** par chèque distinct à l'ordre du Greffe du Tribunal concerné (celui du siège)

## **III. TRANSFERT**

- Aucune pièce justificative n'est demandée
  - mandat ou pouvoir si nécessaire

### **Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :**

- **65,04 €** par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance

## **SI ACTIVITE D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDENTAIRE**

- Déclaration préalable d'une activité non-sédentaire ([document à télécharger](#))
- Liste des pièces à fournir ([document à télécharger](#))

## **PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E**

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

**SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE**

Je soussigné(e) : .....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

**Sur rendez-vous :**

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

**Par dépôt ou envoi postal :**

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

---

**Mes coordonnées :**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature :